LA VAUNAGE TERRE D'ARTS (VTA)

INSCRIPTION AU CIRCUIT ARTISTIQUE « ARTY SHOW »

Dates du circuit : Les 26 et 27 octobre 2024 (de 10h à 18 h)

Mise en place: Le 25 octobre 2024

<u>Objectif</u>: Promouvoir les artistes par le biais d'un circuit d'expositions sur 5 communes de la Vaunage (entité géographique située à 15 de km à l'ouest de Nîmes): Boissières, St Côme et Maruejols, Calvisson, Congénies et Aujargues.

<u>Organisation</u>: Les artistes pourront soit ouvrir leur atelier, soit exposer dans différents lieux mis à leur disposition. Les productions devront être des œuvres originales. Les artistes sont responsables de leurs œuvres, de leur installation, sur socles pour les sculpteurs et sur des grilles « nues », 4 par artistes fournies par VTA, ainsi que de la mise en place de la signalisation. Leur présence est donc obligatoire du 25 au 27 octobre 2024.

Des démonstrations diverses pourront être organisées dans chaque site. Nous vous remercions de nous préciser si vous seriez volontaires.

L'aspect légal de l'activité artistique vis-à-vis de l'administration fiscale incombe entièrement aux exposants.

<u>Installation</u>: Une mise en place sobre, met en valeur les œuvres et rend un salon agréable. Veillez à ne pas surcharger les grilles en privilégiant quelques œuvres accrochées et d'autres, à disposition du public en bordure de votre espace.

<u>Vernissage</u>: l'association offrira les boissons. Le solide sucré/salé sera fourni par les exposants.

Un coordinateur est prévu pour chaque commune. Ses coordonnées seront communiquées après acceptation de l'inscription et après répartition des artistes dans les différents lieux, à la mi-septembre, au cours de la réunion traditionnelle des organisateurs et exposants, pour faire connaissance et distribuer à chacun le matériel de diffusion (affiches, flyers, marque-pages).

L'accueil dans chaque lieu d'exposition sera organisé et assuré par le groupe d'exposants.

Une participation de 25 euros est demandée pour couvrir les frais de communication (flyers, marque pages, affiches, banderoles, flèches etc). En raison des frais engagés pour la publicité, la participation <u>restera acquise</u> à l'association en cas de désistement après la date du <u>30 septembre 2024</u>
Merci de ne retourner que la page d'inscription jointe.

FICHE D'INSCRIPTION AU CIRCUIT ARTISTIQUE ARTY SHOW DES 26 et 27 octobre 2024

<u>A compléter par l'artiste</u> : Si la fiche est remplie manuellement, écrire en Majuscules SVP
Domaine artistique :
<u>Nom</u> : <u>Prénom</u> :
<u>Tél</u> :
Mail (indispensable et en Majuscules):
Adresse personnelle :
Adresse de l'atelier (si ouvert au public) :
Démonstrations éventuelles :
<u>Nota</u> : nous ne pourrons tenir compte de votre préférence concernant la ville d'exposition, l'opération se révélant très compliquée. Nous favoriserons éventuellement les groupes constitués à condition que les techniques soient différentes. Mais ce sera dans la mesure du possible et tout en gardant évidemment l'équilibre nécessaire entre les différents sites.
Cette fiche est à compléter, à imprimer et à envoyer à l'adresse ci-dessous en joignant un chèque de 25 euros à l'ordre de « la Vaunage Terre d'Arts ».
L'inscription n'est entérinée qu'à la réception du formulaire et du chèque de 25€, à
VTA. La Vaunage Terre d'Arts. 4 Impasse des Pins. Hameau de Bizac. 30420 CALVISSON
l'adresse
J'ai pris connaissance du règlement du circuit artistique Arty Show et je l'accepte
<u>Date</u> /2024 <u>Signature de l'Artiste</u>